

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2008

Publication : 11/04/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-4-4-5

Séance du vendredi 4 avril 2008

### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION IPSE ET LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6 - 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I-4e/02 du Conseil Général en sa séance du 14 décembre 2007 relative au budget primitif,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Attribue à l'Association I.P.S.E une subvention d'un montant de 4 800 € pour ses actions d'animation en salle d'attente de Protection Maternelle et Infantile,
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer avec l'Association I.P.S.E, la convention jointe au rapport, relative à des animations en salle d'attente de Protection Maternelle et Infantile.
- ❖ Autorise le versement de la subvention de 4 800 € à l'Association I.P.S.E.
- ❖ Cette somme sera prélevée sur G022, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6574, Enveloppe 61486.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions